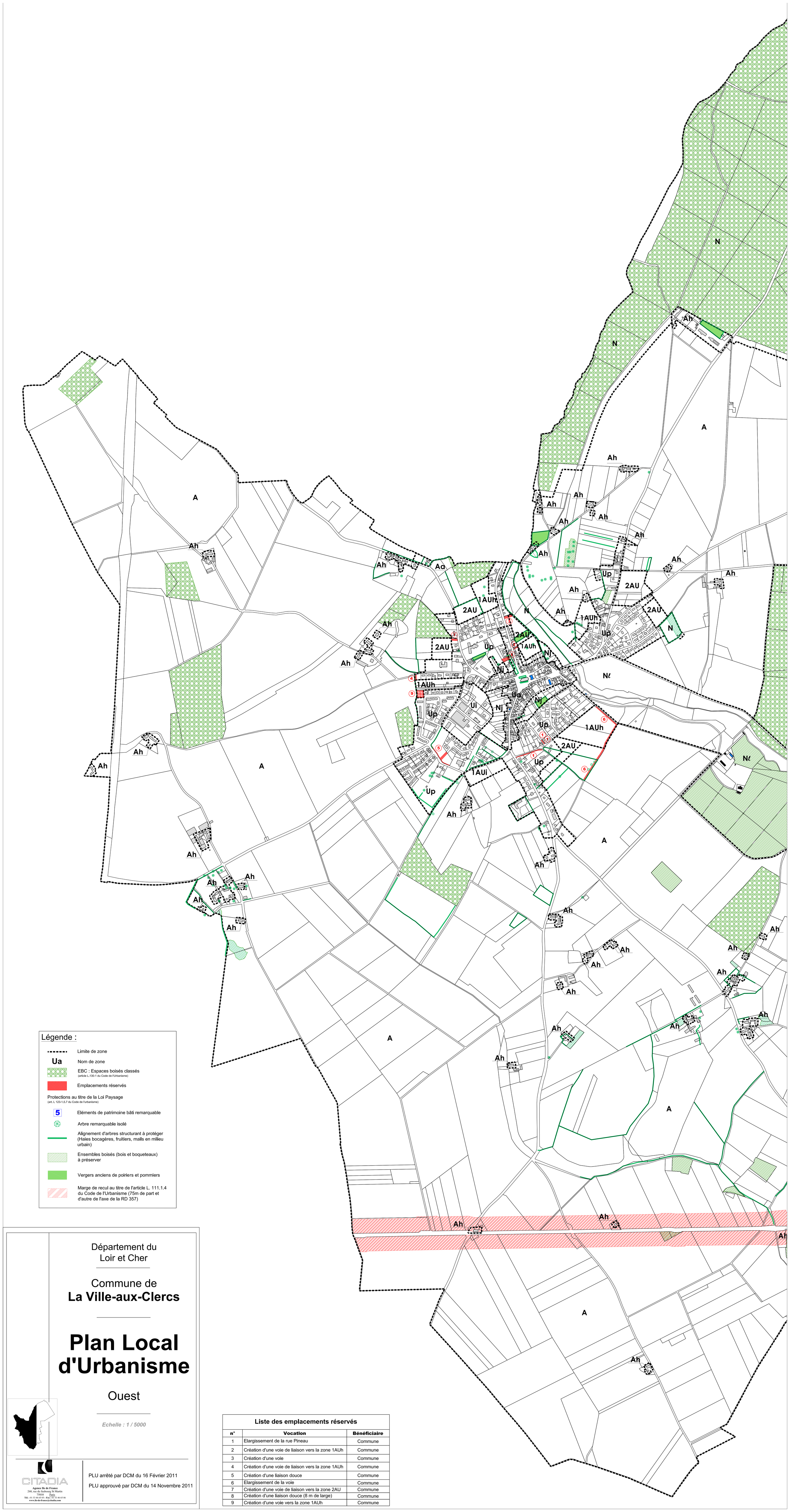

Légende :

- Limite de zone
- Ua — Nom de zone
- EBC : Espaces boisés classés (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés

Protections au titre de la Loi Paysage (art. L 123-1,5,7 du Code de l'urbanisme)

- 5 — Eléments de patrimoine bâti remarquable
- Arbre remarquable isolé
- Alignement d'arbres structurant à protéger (Haies bocagères, fruitiers, mails en milieu urbain)
- Ensembles boisés (bois et boqueteaux) à préserver
- Vergers anciens de poiriers et pommiers
- Marge de recul au titre de l'article L. 111.1.4 du Code de l'Urbanisme (75m de part et d'autre de l'axe de la RD 357)

Département du Loir et Cher

Commune de
La Ville-aux-Clercs

Plan Local d'Urbanisme

Ouest

Echelle : 1 / 5000

CITADIA
Agence Ile de France
2ème rue du Faubourg St Martin
75010 Paris
Tél. : 01 73 40 42 01 / Fax : 01 73 40 42 06
www.ile-de-france@citadia.com

PLU arrêté par DCM du 16 Février 2011

PLU approuvé par DCM du 14 Novembre 2011

Liste des emplacements réservés

n°	Vocation	Bénéficiaire
1	Elargissement de la rue Pineau	Commune
2	Création d'une voie de liaison vers la zone 1AUh	Commune
3	Création d'une voie	Commune
4	Création d'une voie de liaison vers la zone 1AUh	Commune
5	Création d'une liaison douce	Commune
6	Elargissement de la voie	Commune
7	Création d'une voie de liaison vers la zone 2AU	Commune
8	Création d'une liaison douce (8 m de large)	Commune
9	Création d'une voie vers la zone 1AUh	Commune